

CREDIT SUPPLEMENTAIRE pour le PAIEMENT de la Quote part de la Commune dans les dépenses d'Assistance à l'Enfance 3e trimestre 1949

Monsieur le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 18 Février 1950

Mesdames,

Messieurs,

Une charge nouvelle a été imposée aux Communes par la quote part dans les dépenses d'Assistance à l'Enfance.

Un bordereau de sommes dues, à la date du 25 Janvier 1950, a été adressé à la Mairie pour le paiement de cette quote part pour le 3ème trimestre 1949 de la somme de DEUX CENT SOIXANTE / MILLE CENT SOIXANTE DIX FRANCS (263.170 F).
TROIS

Aucun crédit n'étant prévu à cet effet, je vous demande de voter au budget pour l'exercice 1949 un créditsupplémentaire de la somme de 263.170 F à prendre sur les voies et moyens de cet exercice.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix le vote de ~~un~~ crédit de DEUX CENT SOIXANTE TROIS / CENT SOIXANTE DIX FRANCS (263.170 F) MILLE

Adopté à l'unanimité.

*et soumis à l'approbation
de Monsieur le Jéfél
à Paris le 16 Mars 1950
le Secrétaire Général
le Chef de son Délégué
signé: Cavarini*

*Approuvé
Saint Denis le 17 Mars 1950
P. le Jéfél et P. Dou
le Secrétaire Général
signé: Bozzi*